



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Concours régional Papier " Nature "

16 mars 2024 à MURET

Cette journée est organisée par le club Grand-Angle Muret en collaboration avec Monique BOUTOLLEAU de l'URAPMIP, commissaires de ce concours.

Je remercie Henri Teisseyre Président de Grand-Angle et ses membres pour leur accueil et l'organisation de cette journée.

Lieu de la compétition : Salle SATGE – Place Léon Blum - 31600 MURET

Horaires de la journée : 10h à 17h30 environ

Vos fichiers

Vous pouvez télécharger vos fichiers sur le site des concours : <https://copain.federation-photo.fr/>

Et consulter le livret des compétitions sur : <https://federation-photo.fr/competitions-livret/>

Date limite de téléchargement : 29 février 2024

Chaque épreuve portera à son verso **en haut à gauche** une étiquette à télécharger sur le site des concours. **Les œuvres doivent être présentées sur un support semi rigide en carton d'un format de 30x40 cm +/- 5 mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2,5 mm. Une totale liberté est laissée à l'intérieur de ce format.**

Une photo et son support ne doivent comporter, au recto de la photo, **aucun signe distinctif** qui permettrait l'identification du club ou de l'auteur par les juges.

Les montages en portefeuille sont interdits.

Les supports qui déteignent et les adhésifs (type emballage ou peinture) sont à bannir.

Bien respecter le format et l'épaisseur des supports.

Les dossiers non conformes ne participeront pas à la compétition et/ou au National.

Extrait du Règlement Concours Nature FPF :

« Il est permis de présenter des photos d'animaux d'origine sauvage (et eux seuls) prises en parcs animaliers à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments apportés par le gardien du parc).

Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture seront admises. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle) et les oiseaux bagués aussi. Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne seront pas admis.

Les paysages devront être dépourvus de constructions ou d'éléments construits ou d'éléments portant l'empreinte de la main de l'homme. Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post-production seront limités. Les photomontages, les effacements, inclusions d'éléments, images infrarouges qui modifient l'image originale ne seront pas recevables, donc élimination de ladite photo. Seront admis, le recadrage, les effacements de traces sur le capteur ainsi que les images monochromes et le « focus stacking ».

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique.

SPÉCIFICITÉS POUR LA NATURE

*Le bien-être du sujet est plus important que la photographie. La photographie animalière contribue à faire connaître la faune et la flore et à sensibiliser le plus grand nombre à la protection de la biodiversité, mais le photographe doit être conscient de l'impact que sa démarche peut avoir sur les sujets photographiés. Cela signifie que l'appâtage de sujets avec des créatures vivantes, le retrait d'oiseaux des nids, la capture ou l'enlèvement d'espèces sauvages (mammifères, oiseaux, batraciens, insectes, ...) et plus généralement, tout comportement contribuant à un stress excessif et à la mise en danger d'une créature vivante dans le but d'obtenir une photographie est hautement contraire à l'éthique. De telles photographies ne sont pas autorisées en compétition Nature et les juges seront vigilants et soucieux de ne pas les récompenser. En inscrivant ses photos dans une compétition nature organisée par la FPF l'auteur s'engage à en respecter le règlement en prêtant une attention particulière aux conditions de prise de vue. **Le responsable de l'envoi des images devra obligatoirement s'engager moralement au nom des membres de son club au respect de l'éthique Nature, mais aussi tenir à la disposition du commissaire N2, les fichiers natifs des photos en compétition. »***

Vous avez jusqu'au 29 février 2024 pour acheminer vos colis à la commissaire.

Adresses pour l'envoi des images Nature

Commissaire du papier Nature

Monique BOUTOLLEAU : 06.07.74.29.26 : 3 place de la lavande, 31470 FONSORBES

mail : monique.boutolleau@free.fr

Gisele PEYROT CHEVRY
Présidente UR09

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé